

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-cinq, le mercredi 26 mars à 18h00, le Comité Syndical du Parc naturel régional des Landes de Gascogne s'est réuni à Labouheyre (40) conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. DEDIEU Vincent**.

Date de la convocation : 13 mars 2025

Étaient Présents en présentiel : Mme ARDOUIN Aimée portant pouvoir de M. DECLERCQ Cyrille, M. BAUDE Vital, M. BOUFFIN Yann, M. DEDIEU Vincent portant pouvoir de M. PAIN Cédric, Mme DESMOULIN Karine portant pouvoirs de M. DELUGA François et Mme LARRUE Marie, M. DUFAY Michel, M. DUNOGUES Yves portant pouvoir de Mme TAPIN Maylis, M. ICHARD Vincent portant pouvoir de Mme BEAUMONT Patricia, Mme MARIE Lucie, Mme MESPLES Olga, Mme PIQUEMAL Sophie (arrivée à 18h18) portant pouvoirs de M. GILLE Hervé et M. GLEYZE Jean-Luc, Mme VALIORGUE Magali portant pouvoirs de M. COUTIERE Dominique et M. CARRERE Paul, M. SARTRE Philippe portant pouvoir de Mme BREQUE Claudie, M. SORE Serge portant pouvoirs de M. BACHE Alain et M. SAINTORENS Denis, Mme WEBER Sophie portant pouvoir de Mme LE YONDRE Nathalie.

Absents excusés (pouvoirs) : M. BACHÉ Alain ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, Mme BEAUMONT Patricia ayant donné pouvoir à M. ICHARD Vincent, Mme BREQUE Claudie ayant donné pouvoir à M. SARTRE Philippe, M. CARRERE Paul ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, M. COUTIERE Dominique ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, M. DECLERCQ Cyrille ayant donné pouvoir à Mme ARDOUIN Aimée, M. DELUGA François ayant donné pouvoir à Mme DESMOULIN Karine, M. GILLE Hervé ayant donné pouvoir à Mme PIQUEMAL Sophie, M. GLEYZE Jean-Luc ayant donné pouvoir à Mme PIQUEMAL Sophie, Mme LARRUE Marie ayant donné pouvoir à Mme DESMOULIN Karine, Mme LE YONDRE Nathalie ayant donné pouvoir à Mme WEBER Sophie, M. PAIN Cédric ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, M. SAINTORENS Denis ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, Mme TAPIN Maylis ayant donné pouvoir à M. DUNOGUES Yves.

Absents : M. BLANC-SIMON Jean-Luc, M. FORET Thierry (excusé), M. DURRIEU Michel, M. LAGRAVE Renaud, M. LANUSSE Denis, M. LASSALE Jean-Claude, M. MARTINEZ Manuel, M. MONNIER Philippe (excusé), M. PAPADATO Patrick, M. TAUZIN Arnaud, Mme TOSTAIN Emmanuelle.

ELUS		VOIX	
Nombre élus en exercice	40	Nombre de voix maximum	97
Quorum élus	14	Quorum voix	49
Nombre de Présents	14	Représentant nombre de voix	71
Nombre de pouvoirs	13	Nombre de voix pour	67
Total présents et pouvoirs	27	Nombre de voix contre	4
		Nombre d'abstentions	

FINANCES

Approbation du compte financier unique et ses annexes

Le Parc naturel régional des Landes de Gascogne s'est porté candidat à l'expérimentation du Compte financier unique à compter de 2024. Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

Le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612.12 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Pendant l'expérimentation, les budgets éligibles (le budget principal et les 2 budgets annexes Location soumises à la Tva, et services commerciaux) qui produisaient un compte administratif et un compte de gestion, produisent désormais chacun leur CFU.

Ces CFU font ressortir les résultats suivants

BUDGET PRINCIPAL 818-00			
Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	5 449 086,45	Dépenses dont RAR	495 961,82
Recettes	5 531 142,90	Recettes dont RAR	490 559,94
bilan exercice / excédent	82 056,45	Bilan exercice / Déficit	- 5 401,88
excédent antérieur reporté (002)	980 665,89	déficit antérieur reporté (001)	- 5 592,32
résultat cumulé	1 062 722,34	résultat cumulé	- 10 994,20
BUDGET ANNEXE ACTIVITE SOUMISE A TVA 81890			
Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	48 955,05	Dépenses	21 345,00
Recettes	37 520,37	Recettes	10 484,84
bilan exercice / Déficit	- 11 434,68	Bilan exercice / Déficit	- 10 860,16
excédent/déficit antérieur reporté (00)	47 828,16	excédent/déficit antérieur reporté (00)	6 704,89
résultat cumulé	36 393,48	résultat cumulé	- 4 155,27
BUDGET ANNEXE ACTIVITES COMMERCIALES 81891			
Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	361 052,28	Dépenses	21 024,50
Recettes	432 073,10	Recettes	6 245,37
bilan exercice / excédent	71 020,82	Bilan exercice / déficit	- 14 779,13
excédent antérieur reporté (002)	71 738,31	excédent antérieur reporté (001)	13 842,97
résultat cumulé	142 759,13	résultat cumulé	- 936,16

Conformément aux documents joints en annexe (CFU et synthèse), Monsieur Vincent DEDIEU Président du Parc naturel Régional des Landes de Gascogne, propose d'adopter les Comptes financiers uniques du Budget principal 2024 « 81800 » et des Budgets annexes « Locations soumises à TVA -81890 » et « Services commerciaux-81891 »

Il cède la présidence de la séance à Monsieur Serge SORE, Conseiller régional et Vice-président du Parc naturel régional des Landes de Gascogne.

Monsieur Vincent DEDIEU quitte la salle et ne prend pas part au vote.

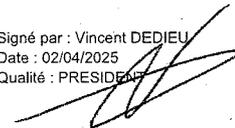
Le Comité syndical, après en avoir délibéré, adopte à la majorité (4 voix contre M. DUFAY Michel) les Comptes financiers uniques du Budget principal 2024 et des Budgets annexes « Locations soumises à TVA -81890 » et « Services commerciaux-81891 ».

Fait pour valoir ce que de droit,
à Belin-Béliet, le 2 avril 2025

Vincent DEDIEU

Président du Syndicat Mixte

Signé par : Vincent DEDIEU
Date : 02/04/2025
Qualité : PRESIDENT



Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et mise en ligne le

31/4/2025